

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article803>



Benoit HAMON rÃ©pond Ã lâ€™Assetec

- Vie de l'association - Actions et rencontres -

Date de mise en ligne : vendredi 11 dÃ©cembre 2015

Copyright © ASSETEC - Tous droits rÃ©servÃ©s

Monsieur Mouix,

Le dÃ©cret du 20 aoÃ »t 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerÃ§ant dans un Ã©tablissement public dÃ©marrage du second degrÃ© a Ã©tÃ© le rÃ©sultat de plusieurs mois de discussion avec les organisations syndicales reprÃ©sentatives des enseignants. Il a remplacÃ© des textes qui rÃ©gissaient depuis 1950 les obligations rÃ©glementaires de service des enseignants, textes dont lâ€™anciennetÃ© ne permettait pas de donner une vision complÃ¢te et moderne de leur mission.

Ce dÃ©cret a notamment actÃ© plusieurs dÃ©cisions majeures concernant les conditions dâ€™exercice et le dÃ©roulement de carriÃ¨re des enseignants du second degrÃ©. Il a ainsi intÃ©grÃ©, au sein des Ã©tablissements les plus difficiles de lâ€™Ã©ducation prioritaire (les REP+), le temps de travail en Ã©quipe et le suivi des Ã©lÃves grÃ¢ce Ã un dispositif de pondÃ©ration des heures dâ€™enseignement revenant Ã libÃ©rer en moyenne une heure et demi par semaine.

Le dÃ©cret prÃ©voit, dans les collÃges oÃ¹ il nâ€™y a pas de personnels techniques exerÃ§ant dans les laboratoires, une dÃ©charge dâ€™une heure pour les enseignants en sciences de la vie et de la Terre et en sciences physiques. Si cette dÃ©charge nâ€™est pas Ã©tendue aux enseignants de technologie par ce texte, leur situation est prise en compte de maniÃ¨re particuliÃ¨re dans la circulaire du 29 avril 2015 relative aux modalitÃ©s dâ€™attribution de lâ€™indemnitÃ© pour mission particuliÃ¨re. La circulaire prÃ©voit en effet quâ€™en collÃge, pour lâ€™enseignement de la technologie, un coordonnateur est dÃ©signÃ© dÃ's lors que les Ã©quipements concernÃ©s sont utilisÃ©s par plusieurs professeurs. Or cette mission de coordination ouvre droit Ã lâ€™attribution de lâ€™indemnitÃ© de mission particuliÃ¨re pour lâ€™enseignant dÃ©signÃ© pour la prendre en charge.

Je veux vous dire mon attachement Ã lâ€™enseignement de la technologie au collÃge, car la technologie est une discipline qui non seulement participe Ã la rÃ©ussite personnelle des Ã©lÃves, dont elle favorise lâ€™implication dans des projets individuels, collectifs et collaboratifs, mais Ã©galement Ã leur formation de citoyen. La technologie est essentielle car elle apprend aux Ã©lÃves lâ€™investigation, la conception et la modÃ©lisation. Les attentats du 13 novembre dernier ont rappelÃ© le rÃ©fondamental que doit jouer lâ€™Ã©cole pour apprendre aux enfants Ã dÃ©velopper leur point de vue critique, et la technologie y participe pleinement par ses analyses distanciÃ©es et critiques.

Je vous prie de croire, Monsieur Mouix, en lâ€™expression de mes sentiments les meilleurs.

BenoÃ®t HAMON,
DÃ©putÃ© des Yvelines
Membre de la Commission des Affaires Ã©trangÃ¨res

AssemblÃ©e nationale
126 rue de lâ€™UniversitÃ©
75007 PARIS
01.40.63.94.19

Rappel : [Lien vers la Lettre de lâ€™Assetec Ã C. BARTOLONE et B. HAMON](#)

RÃ©ponse : [ICI](#)